Image not found or type unknown

demande de renseignement urgentissime

Par **amerina**, le **19/05/2011** à **11:14**

Bonjour, je vais vous exposer le probleme en essayant d'etre le plus clair possible/
voila, au mois de decembre dernier, la belle soeur de ma meilleur amie qui est une amie aussi a eu ses 4 plus grands enfants sur 7 de place par le juge. Donc, elle m'a demande de m'investir avec elle pour recuperer ses enfants, ce que j'ai fait. Je l'ai conduite à tous ses rdv ou convocation devant le juge, meme fait attestation sur l'honneur comme quoi les enfants etaient ni maltraites ni malheureux.
Donc depuis les titis sont en foyer et le 6 juin transfere dans un village d'enfants à 200 km du domicile des parents. La maman est venue me voir la semaine derniere en me disant que sa plus grande s'est fait passer à tabac à l'ecole par 5 auttre enfants, qu'elle a ete hospitalise 2 jours avec une operation au niveau de l'oeil car enorme hematome et qu'elle risquait de perdre la vue de cet oeil. Etant moi meme mere de 4 enfants, j'ai trouve cela inadmissible et lui ai conseille de porter plainte contre l'etablissement scolaire pour etre couverte pour la suite s'il y a des complications. Chose qu'elle m'a dit avoir fait. La tante des enfants les a eu au telephone pour avoir des nouvelles et la petite lui a dit qu'elle n'avait rien à l'oeil et elle a eu egalement l'educatrice responsable des enfants au telephone qui lui a dit que la puce n'avait aucun soucis avec son oeil, qu'il ne s'etait rien passe.
Donc comment puis je savoir si elle me ment effrontement ou si les educateurs n'ont rien dit volontairement à la tante. Car il est hors de question que je m'investisse d'avantage dans cette procedure si il y a mensonge. Comment puis je savoir si la petite à bien eu un grave probleme à l'oeil ou pas; si je peux savoir s'il y a bien eu depot de plainte ou pas. car depuis j'ai appris plusieurs chose qui me parraisse suspecte donc je ne sais plus que croire et cela me pertube beaucoup. J'ai besoin de savoir si la mamn est honnete avec moi ou pas, nous nous cotoyont depuis tout de meme 2 ans donc je la soutient au maximum mais si elle me mant, je laisse tout tombe car si tout ce que j'ai appris est vrazi, je pense qu'ils seront mieux labas qu'avec les parents, ce qui me dechire le coeur de maman car les enfants venaient tres souvent à la maison et j'ai vu naitre les 3 derniers. comment demele le vrai du faux. merci de vos reponses.

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **13:23**

Sauf à vous déplacer pour voir l'enfant, vous n'avez aucun moyen de savoir

Par **amerina**, le **19/05/2011** à **13:54**

j'y avait bien pense mais seul les membres de la famille sont autorise et moi je ne suis que la tata de coeur donc je ne peux pas.

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **14:21**

Vous êtes une étrangère, vous n'avez le droit que d'attester de ce que vous avez vu, le reste ne vous concerne pas.

Par **amerina**, le **19/05/2011** à **14:41**

ca je le savais deja , je voulais juste savoir si pour la puce s'etait vrai ou si la maman me ment je demande pas de savoir le reste je sais pertinament que cela me regarde pas.

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **20:36**

Comme vous le dites, vous n'êtes pas concernée

Par **Claralea**, le **19/05/2011** à **22:15**

On enlève rarement 4 enfants sur 7 sans raison. Ne vous melez plus de ces affaires là, ça risque de vous retomber dessus. Donner autant de caution à une mère surement defaillante, risque de vous faire passer vous meme pour la meme qu'elle.
Concentrez vous sur votre famille car vos enfants perçoivent votre stress accumulé aupres de cette personne et de ses problèmes et vous devez etre moins efficace et disponible pour les votres.

Par **amerina**, le **20/05/2011** à **09:03**

merci pour vos reponses, je crois que vous avez raison car elle a refuse de me montrer son soi disant depot de plainte pour sa fille donc je ne la crois pas et j'en reste la. Mais je reste desole pour les enfants meme si plus le temps passe plus je me dit qu'ils seront mieux la bas avec une perspective d'avenir qu'ils auront pas avec leurs parents.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés